

# Jean-Marie Collin

---

## Sous-munitions, c'est pour 2010 !

La Convention internationale visant à interdire la production, l'utilisation, le stockage, le commerce et le transfert des bombes à sous-munitions (BASM) entrera en vigueur le 1 août 2010 avec la ratification de ce traité par la Moldavie et le Burkina Faso le 16 février dernier. C'est à la fois un soulagement pour les ONG et cette rapidité de mise en œuvre - moins de deux ans après la signature des Accords d'Oslo - démontre selon, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon « *[l'aversion que le monde éprouve vis-à-vis de ces armes à l'impact dévastateur](#)* ».

Tout a commencé le 13 juin 1942 à Grimsby et Cleethorpes, au Royaume-Uni. Ce jour-là, pour la première fois, semble-t-il, des bombes à sous-munitions sont employées par la Luftwaffe allemande. Plus de 3 000 mines papillons SD2 sont larguées. La presse britannique indiquera le lendemain de ce bombardement: « *les enfants sont attirés par ces ailes peintes en noir et jaune resté accrochées sur les arbres* ». Voilà les premières victimes des BASM.

Cinquante plus tard, les ONG s'attaqueront, enfin, à ce système d'arme. Il faut dire que la problématique des mines anti-personnel les avait jusqu'à présent bien occupée... Si médiatiquement, c'est la guerre israélo-libanaise de juillet et août 2006 qui a fait découvrir à l'opinion publique internationale les BASM, en réalité, c'est en avril 2003 (Dublin, création de la [Cluster Munition Coalition](#), ou je me trouvais pour Handicap International), que les ONG ont débuté leurs premières campagnes d'informations.

Un système d'arme à sous-munition est composé d'un conteneur, bombe cargo ou obus, fixe ou mobile, largué par voie aérienne (avion, hélicoptère) ou tiré par l'artillerie (mortiers, systèmes de lance-roquettes multiples, véhicules blindés). Une fois lancé, le conteneur va s'ouvrir et disperser entre une dizaine et plusieurs centaines de petites bombes au-dessus de la cible désignée, sur un vaste territoire qui peut atteindre plusieurs centaines d'hectares. La mise à feu des sous-munitions s'opère alors soit avant l'impact au sol, lors de celui-ci ou bien après.... Le problème c'est que le taux d'échec - entre 5 et 30% - c'est-à-dire de non fonctionnement est très important. Les raisons de leur non-explosion peuvent s'expliquer par de multiples facteurs, comme les conditions climatiques, les défauts de production, la complexité du mécanisme d'armement, les mauvaises conditions de stockage, la vétusté ou plus simplement le petit parachute de stabilisation de la BASM qui va s'accrocher à une branche d'arbre empêchant son impact. Elles se transforment alors en « *tueur en sommeil* », comme les a qualifiées en 2005 le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.

L'utilisation massive de ces armes et leur caractère non discriminant présentent alors un danger de plus pour les populations civiles pendant et après le conflit. Les chiffres, concernant l'utilisation de ces armes sont effarants : lors du premier conflit irakien (1991), 24 millions de BASM ont été larguées par les troupes de la coalition, près d'un million d'autres ont été utilisées sur le Kosovo (1999), l'Afghanistan (2002) et l'Irak (2003)... Bien souvent, des zones de subsistance des populations (rivière, terrain agricole) ont été saturées augmentant les risques de « dommages collatéraux ». Ultime piège, les parachutes, les bande de tirage de ces armes (déclenchant le mécanisme d'auto destruction comme l'OGR française) sont souvent colorés de manière attrayante (jaune, rose). Dès lors, elles sont assimilées par les civils, particulièrement les enfants, à des bouts de métal, voire à des rations alimentaires empaquetées dans des sacs jaunes ! Comme les enfants de Grimsby et de Cleethorpes, des petits kosovars, irakiens et biens d'autres ont été tués, mutilés par leurs découvertes...

Mais le combat pour interdire les BASM fut rude. [Handicap international](#) ouvrira donc le feu en 2003 avec un premier rapport (dont je suis l'auteur) : « [Les systèmes d'armes à sous-munitions, Etat des lieux, Situation et inventaire](#) ». Plusieurs autres suivront et montreront tour à tour l'inefficacité de ces armes au combat, leur dangerosité (pour les civils, les humanitaires et les soldats). Mais rien n'y fait. Il faudra attendre 2006, devant l'utilisation massive par l'armée israélienne de ce type d'arme, pour voir naître une prise de conscience mondiale. Bien sûr, il y a bien eu l'adoption (28 novembre 2003) d'un nouveau protocole additionnel (V) à la Convention sur les armes classiques, sur les résidus explosifs de guerre (en vigueur depuis novembre 2006), qui obligera les Etats à « nettoyer » les zones qu'ils contrôlent ; Mais le but ultime à atteindre pour les ONG était bien l'interdiction pur et simple des BASM. Et pour cela les ONG ont bien compris qu'il fallait refaire le même coup qu'à Ottawa pour les mines antipersonnel. Mettre en place un processus parallèle à celui existant au sein des Nations-unies, avec le soutien de différents Etats (Norvège, Irlande, Belgique, ...). Début 2007, le processus d'Oslo débute, mais la France voit cela d'un mauvais œil. Jusqu'en décembre 2007, Paris s'opposera à ce processus. Les raisons officielles sont nombreuses :

- L'obscurantisme de certains militaires. Du côté des états-majors, ces armes sont présentées comme vitales pour défendre notre territoire contre une invasion terrestre... Selon des responsables de l'armée française, « *les sous-munitions restent sans équivalent en termes d'efficacité. Un pays équipé d'armes à dispersion, qui déciderait dès à présent de s'en passer, accepterait ainsi une réduction importante des capacités opérationnelles de ses forces militaires* ».
- La pression des industriels de la défense.
- La volonté diplomatique de rester maître des négociations dans les enceintes de l'ONU et non dans la cour des humanitaires.

Pourtant, la France faisait figure d'exemple en tant « qu'utilisateur », puisqu'entre la guerre du Golfe de 1991 et l'Afghanistan, elle ne s'est jamais servie de ses BASM, contrairement à ses alliés (britanniques, américains, hollandais, ...). Ce n'est pas faute de système d'armes, l'armée française disposant de la panoplie complète

- Lance Roquettes-multiples, équipé chacun de roquettes M26, contenant chacune 644 grenades M-77 (effet anti-matériel et anti-personnel). La France a en dotation 57 véhicules LRM avec près de 22 000 roquettes soit 14 168 000 sous-munitions M-77.
- Obus à sous-munitions OGR, dans lequel sont intégrées 63 sous-munitions OGR de type grenade (effet anti-véhicule et anti-personnel). Au total la France disposerait de 50 000 obus d'artillerie OGR soit 3 150 000 sous-munitions.
- Système d'arme aérien Apache/KRISS. La sous-munition KRISS fabriquée par MBDA est particulière et on ne peut la dissocier de son vecteur qui n'est pas un simple obus cargo, mais le premier missile de croisière français Apache (10 Kriss par missile).
- Les obus BONUS (Bofors Nutating Shell), contenant chacun 2 sous-munitions.

Devant les avancées de ce processus de négociations d'Oslo, la France fit le premier choix de s'y inscrire, mais sans volonté d'y souscrire. Mais peu à peu, Paris s'est rendu compte non-seulement de son isolement sur cette question (face à la pression des ONG) et du risque de se voir imposer des restrictions sur tous ses systèmes d'armes, y compris les plus récents (obus BONUS, il est vrai doté de mécanismes d'auto-destruction plus fiable que les autres BASM). Or, il n'est pas question pour elle de perdre ses BONUS. [Paris va donc revenir dans le round des négociations](#) aux côtés des ONG en acceptant de détruire certains types de BASM (OGR, M77, mise sous cocon des Apaches/KRISS à partir de 2009), mais en imposant ces conditions (Conférence de Dublin, mai 2008) pour formuler la définition d'une sous-munition (ce qui arrangeait aussi d'autres Etats comme l'Allemagne) dans ce processus. Selon l'article II de la Convention, « *le terme arme à sous-munitions désigne une munition classique conçue pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives dont chacune pèse moins de 20 kilogrammes, et comprend ces sous-munitions explosives* ». L'objectif non-avoué, mais bien compris par toutes les ONG, était de conserver ces BONUS qui ne répondent pas à ces critères dont le marché à l'exportation était estimé en 2008 à 560 millions d'euros. L'objectif fut atteint et en prime Paris est apparue comme un "acteur majeur" de la mise en œuvre de cette Convention, signée par 94 Etats à Oslo les 3 et 4 décembre 2008.

La France a été le 20ème État à ratifier cette Convention, le 25 septembre 2009. Ce texte prendra force de loi (1 août 2010) et une première conférence des Etats parties se tiendra en novembre à Vientiane (Laos). Un délai sera accordé aux Etats pour détruire leurs stocks et ils devront apporter leur soutien aux victimes des BASM. Comme d'habitude malheureusement, un dernier obstacle de taille reste à franchir, voir les Etats-Unis (détenteurs de plusieurs millions de BASM), la Russie, la Chine et Israël ratifier ce texte. Mais là c'est encore une autre histoire.....

Cet article a été posté le Lundi, février 22nd, 2010 à 10:34 dans la catégorie [Armement](#).